

(4)

16°. Pension de l'instituteur ou maître d'école?

A. En argent, bled, vin, ou bois?

B. De quelle source dérive-t-elle? comme de

a. Dixmés, censes foncières, & autres droits féodaux abolis?

b. Ou des sommes affignées & payées à l'école?

c. Fondations?

d. Caisses communales?

e. Biens d'église?

f. De l'argent payé par les pères de famille & placé avec profit?

g. De biens-fonds?

b. Ou d'autres capitaux quelconques?

Combien chacun de ces objets vaut-il à l'école?

Remarques.

1°. Les réponses à ces questions pourront être augmentées de notes & de toutes les observations qu'on voudra y joindre.

2°. Chaque Instituteur écrira ses réponses à double, il remettra incessamment l'une des copies à l'Agent qui Penverra au Sous-Préfet, celui-ci au Préfet National, par l'organe duquel elle parviendra au Ministre des arts & sciences. La seconde copie sera renseignée à l'Inspecteur des écoles.

3°. Tous & un chacun sont priés d'accéder, autant que possible, la réponse à ces questions, & l'envoi des réponses?

Deux-cent-quarante francs annue Commune

Argent, quarante francs, Sir copies de froment
de Moutel, neuf d'avoine, et vingt francs en ar-
ou au ci-devant plateau de Bonmont. Vingt copies de
trois Moulins de bois, et vingt francs en argent de la fin
ouvre quelques bénéfices. Valeur vingt francs p. moitié de l'ag-
élique

La fromage ne possèdent rien de nature à peu
des grains payé à l'instituteur en argent les
copies de ble au prix courante

Ignorez ce que leot donne à que est percut au
ci-devant plateau de Bonmont possède de plus
élique

Caisses communales?

Biens d'église?

De l'argent payé par les pères de
famille & placé avec profit?

De biens-fonds?

Ou d'autres capitaux quelconques?

Notes

C'est un usage presque général dans le Canton de
que les Bourgeois des communes où
exercent leur vocation, apportent à tout les bénéfices
commune, &c. à cette qualité de bourgeois; à savoir
en ce portage communément dans celle communale
couverts de bois taillé qui produisent à chaque
an bénéfice annuel assez considérable, mais le
leur bourgeois n'en est pas rendu participant, et
les bois apportés à l'école sont même insuffisants pour son
usage que pour l'chauffage de la chambre où se trouve
l'école dont il est chargé.

La chambre où roule le linge se trouve située
sous une des salles de l'abriage, destinée au dépos-
ment de la fourrure lors qu'il y a biseau, et il arrive
quelques fois que des voleurs viennent braver
que la dame est partie bien avant dans la nuit,
qui est une grande inconvenance pour le régent,
pour la femme, d'autant plus que nous devons
les faire venir pour repérer, mais que de plus le
frappement des pieds fait tomber une personne
des plus épris, des plus sales, et des plus
inconvenantes.

- rembourser ce qu'il a pris

QUESTIONS

Relatives à l'état des Ecoles dans chaque
Commune.

I.

RAPPORTS LOCAUX

1°. Nom de l'endroit où est située l'école?

a. Est-ce un bourg, ou village, un
hameau, ou un lieu isolé?

b. Est-ce une Commune proprement
dite? ou à quelle Commune appartient-il?

c. De quelle Paroisse? de quelle Agence
relatif-il?

d. District?

e. Canton

2°. Eloignement des maisons apparten-
nantes au ressort de chaque école.

(Il est déterminé par quartiers d'heures,
par exemple on dira, la conférence du premier quart d'heure
contient vingt-cinq maisons, celle
du second treize, celle du troisième
quatre maisons.)

3°. Noms des villages, des hameaux,
ou des fermes appartenantes au res-
sort de chaque école.

a. On indiquera l'éloignement de cha-
cun du lieu de l'école, &c.

b. Le nombre des enfants de chaque
endroit qui la fréquentent?

N° 104
209

Trélex.

Commune.

Village.

Commune de la Paroisse de Gingins, et
Agence de Trélex.

De Nyon.

Leinen.

Tout est réuni dans le Village de Trélex, à
part une seule maison, distante d'un quart
de lieue du Village, appelée Evrap; le Moulin
dit du Quillier, rive Trelex, distante de 10 minutes.
En tout 50 maisons, faisant 66 feux de ménage.

Ceci est répondu pour l'article précédent.

Quinze du village
Deux de la Maison susindiquée ditte Evrap
Deux. Point actuellement du Moulin

(4)

16°. Pension de l'instituteur ou maître d'école?

A. En argent, bled, vin, ou bois?

B. De quelle source dérive-t-elle? comme de

a. Dixmes, censes foncières, & autres droits féodaux abolis?

b. Ou des sommes assignées & payées à l'école?

c. Fondations?

d. Caisses communales?

e. Biens d'église?

f. De l'argent payé par les pères de famille & placé avec profit?

g. De biens-fonds?

h. Ou d'autres capitaux quelconques?

Combien chacun de ces objets va-t-il à l'école?

Remarques.

1°. Les réponses à ces questions pourront être augmentées de notes & de toutes les observations qu'on voudra y joindre.

2°. Chaque Instituteur écrira ses réponses à double, il remettra incessamment l'une des copies à l'Agent qui l'enverra au Sous-Prefet, celui-ci au Préfet National, par l'organe duquel elle parviendra au Ministre des arts & sciences. La seconde copie sera remise à l'Inspecteur des écoles.

3°. Tous & un chacun sont priés d'accéder, autant que possible, la réponse à ces questions, & l'envoi des réponses?

" Soixante Ecublances, dix Livres de Boeure, et Vingt de fromage: " le logement, et le petit Jardin,

" Pour tout, Soixante Ecusblances. Cestion très modique, vu la cherté des denrées. &c."

" Environs trois Chards de bois, que le régent fait couper et amener à ses frères.

" Le Boeure, fromage, et Bois, sont les mêmes que perçoivent les citoyens, qui font leur ménage séparément dans le lieu.

" Combien de temps est le temps à faire pour faire une chose?"

" Combien de temps est le temps à faire pour faire une chose?"

" Combien de temps est le temps à faire pour faire une chose?"

" Combien de temps est le temps à faire pour faire une chose?"

" Combien de temps est le temps à faire pour faire une chose?"

" Combien de temps est le temps à faire pour faire une chose?"

" Combien de temps est le temps à faire pour faire une chose?"

" Combien de temps est le temps à faire pour faire une chose?"

" Combien de temps est le temps à faire pour faire une chose?"

" Combien de temps est le temps à faire pour faire une chose?"

" Combien de temps est le temps à faire pour faire une chose?"

" Combien de temps est le temps à faire pour faire une chose?"

" Combien de temps est le temps à faire pour faire une chose?"

" Combien de temps est le temps à faire pour faire une chose?"

" Combien de temps est le temps à faire pour faire une chose?"

" Combien de temps est le temps à faire pour faire une chose?"

" Combien de temps est le temps à faire pour faire une chose?"

" Combien de temps est le temps à faire pour faire une chose?"

" Combien de temps est le temps à faire pour faire une chose?"

" Combien de temps est le temps à faire pour faire une chose?"

" Combien de temps est le temps à faire pour faire une chose?"

" Combien de temps est le temps à faire pour faire une chose?"

" Combien de temps est le temps à faire pour faire une chose?"

" Combien de temps est le temps à faire pour faire une chose?"

(5)

QUESTIONS

Relatives à l'état des Ecoles dans chaque Commune.

I.

RAPPORTS LOCAUX.

1. Nom de l'endroit où est située l'école?

a. Est-ce un bourg, ou village, un hameau, ou un lieu isolé?

b. Est-ce une Commune proprement dite? ou à quelle Commune appartient-il?

c. De quelle Paroisse? de quelle Agence appartient-il?

d. District

e. Canton

2. Eloignement des maisons appartenantes au ressort de chaque école?

(Il est déterminé par quarts d'heures, par exemple on dira, la circonference du premier quart d'heure contient vingt-cinq maisons, celle du second treize, celle du troisième quatre maisons.)

3. Noms des villages, des hameaux, ou des fermes appartenantes au ressort de chaque école.

a. On indiquera l'éloignement de chaque lieu de l'école, &c.

b. Le nombre des enfants de chaque endroit qui la fréquentent?

N° 105
Au sondage effectué le 21
considérant ce que l'on appelle

f. Corgues

Village

Commune

Paroisse et Agence de f. Corgues

De Nyon

Canton

Quatre maisons à 1/4 de lieue et
de 54 dans le village

Moutoret, Les Mouilles, La Prangine, et
Les Chenalettes; ce sont des fermes.

Quatre de ces fermes, soit à 1/4 de lieue

La totalité des enfants du village et fermes
est de Cinquante cinq.